



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 126/09

Objet

Création d'une association de collectivités pour l'aménagement de l'axe Nord-Sud de la LGV Rhin-Rhône

Secrétaire de séance

Alain Alonzo

Rapporteur

Chalons CHALON

Conseil Communautaire
14 décembre 2009
Goux- 18 heures

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 79
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 90
Date de la convocation : 25 novembre 2009
Date de publication : 24 décembre 2009

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Boissard, J.L. Bouchard, D. Bernardin, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, E. Tavernier suppléé par D. Petry, P. Vuitton, L. Goron-Chaniet, B. Negrello, P. Bussière, G. Fumey, P. Daubigney, T. Mader, D. Michaud, G. Michaud, P. Blanchet, P. Guibelin, JF. Louvrier, C. Petiot, P. Monnet, A. Albertini, J. Chevriaux, M. Giniès suppléé par A. Perron, C. Gras, C. Arnoud, D. Barbagelata, F. Barthoulot, M. Borneck, C. Bourgeois-République, P. Bouvret-Maire, G. Card, C. Chalon, MA. Chalumeaux, C. Creuze, JP. Fichère, JB. Gagnoux suppléé par E. Rauscher, L. Gatinault suppléé par C. Bruand, P. Genestier, A. Hamdaoui, S. Laroche, R. Manière, N. Abdelli, K. Mezerai, P. Nasom suppléé par J. Dejeux, I. Nouvellon, C. Parent, M. Perrin, J. Petit, J. Rosat, D. Sicquot-Bérodier, JC. Wambst, H. Prat, D. Chataignier, F. Macard, M. Rigoulet, F. Saudon, B. Javourez, L. Bougaud, J. Lombard, M. Huguenet, J. Thurel, M. Gauthier, A. Alonzo, B. Bonnard-Ongenaed, F. Perchat, G. Marechal, J. Hubert, JC. Lambert, C. François, B. Monamy, M. Perron suppléé par F. Mairet, G. Coutrot suppléé par E. Bourgeois, G. G. Ginet ; JM. Daubigney, J. Drouhain, A. Jordan, D. Rauch, M. Richard, M. Hoffmann, R. Curly

Délégués absents ayant donné procuration : B. Chevaux à G. Fumey, C. Di Caro à P. Monnet, G. Barbier à JP. Fichère, R. Belalia à C. Creuze, D. Clerc à P. Bouvret-Maire, P. Epinat à D. Barbagelata, P. Sautrey à C. Bourgeois-République, D. Chevalier à C. François, F. David à JF. Louvrier, G. Fernoux-Coutenet à JM. Daubigney, D. Ecarnot à J. Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: T. Gauthray-Guyenet, C. Combet, A. Chollat, P. Jacquot, A. Courderot, JF. Dumont

La construction d'une infrastructure telle que la branche Sud est un enjeu majeur pour le territoire de la Communauté d'Agglomération et plus largement pour l'est de la France. Cet enjeu doit être porté par les territoires concernés et leur voix doit pouvoir se faire entendre.

En conséquence, plusieurs collectivités souhaitent s'associer et créer l' « association pour l'aménagement de l'axe Nord-Sud de la LGV Rhin-Rhône » dont l'idée de création remonte à plusieurs mois.

Cette association, aura pour objectifs essentiels de :

- « porter les convictions » des territoires français et suisses desservis par le TGV Rhin-Rhône
- soutenir la desserte et l'articulation des territoires français et suisses via et par les **branches Est, Sud et Ouest** de la LGV Rhin-Rhône et par les services ferroviaires existants qu'elles supporteront ;
- et d'être un interlocuteur réel des pouvoirs publics pour une **réalisation prioritaire de la branche Sud** et pour favoriser l'intégration de cette ligne dans les territoires traversés.

Cette association regrouperait des territoires volontaires et notamment à ce jour la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la ville de Lons-Le-Saunier et la Communauté de Communes du Bassin Lédonien, la ville de Bourg-en-Bresse et la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, La Ville de Montbéliard et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, le Conseil général du Jura, le Conseil général du Doubs et le Conseil général de l'Ain.

Des contacts sont en cours avec d'autres collectivités départementales, ainsi qu'avec les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes.

Seront membres de l'association, toutes les collectivités territoriales de France et de Suisse, les parlementaires des départements desservis qui manifesteront leur volonté pour soutenir l'action de l'association en faveur d'une branche Sud desservant le Jura et l'Ain. Pourront être associés comme membres, toute personne physique ou morale et, de façon générale, tous les partenaires des collectivités territoriales précitées.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser monsieur le Président à poursuivre les démarches avec les collectivités précitées en vue de créer cette nouvelle association essentielle au développement du territoire du Nord-Jura.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, moins 16 voix contre et 4 abstentions :

- VALIDE le principe de la création de « l'association pour l'aménagement de l'axe Nord sud de la LGV Rhin-Rhône »,
- AUTORISE monsieur le Président à poursuivre les démarches administratives de création de cette association avec les collectivités locales précitées,
- NOTE que la Communauté d'Agglomération sera appelée à se prononcer de façon ultérieure sur les statuts de l'association et sur les modalités de participation à celle-ci.

Fait à Dole,
Le 14 décembre 2009,
Le Président,